



Avec le **cnam**, soyez
acteur du service public,
pour vivre des missions
passionnantes et innovantes !

le **cnam**

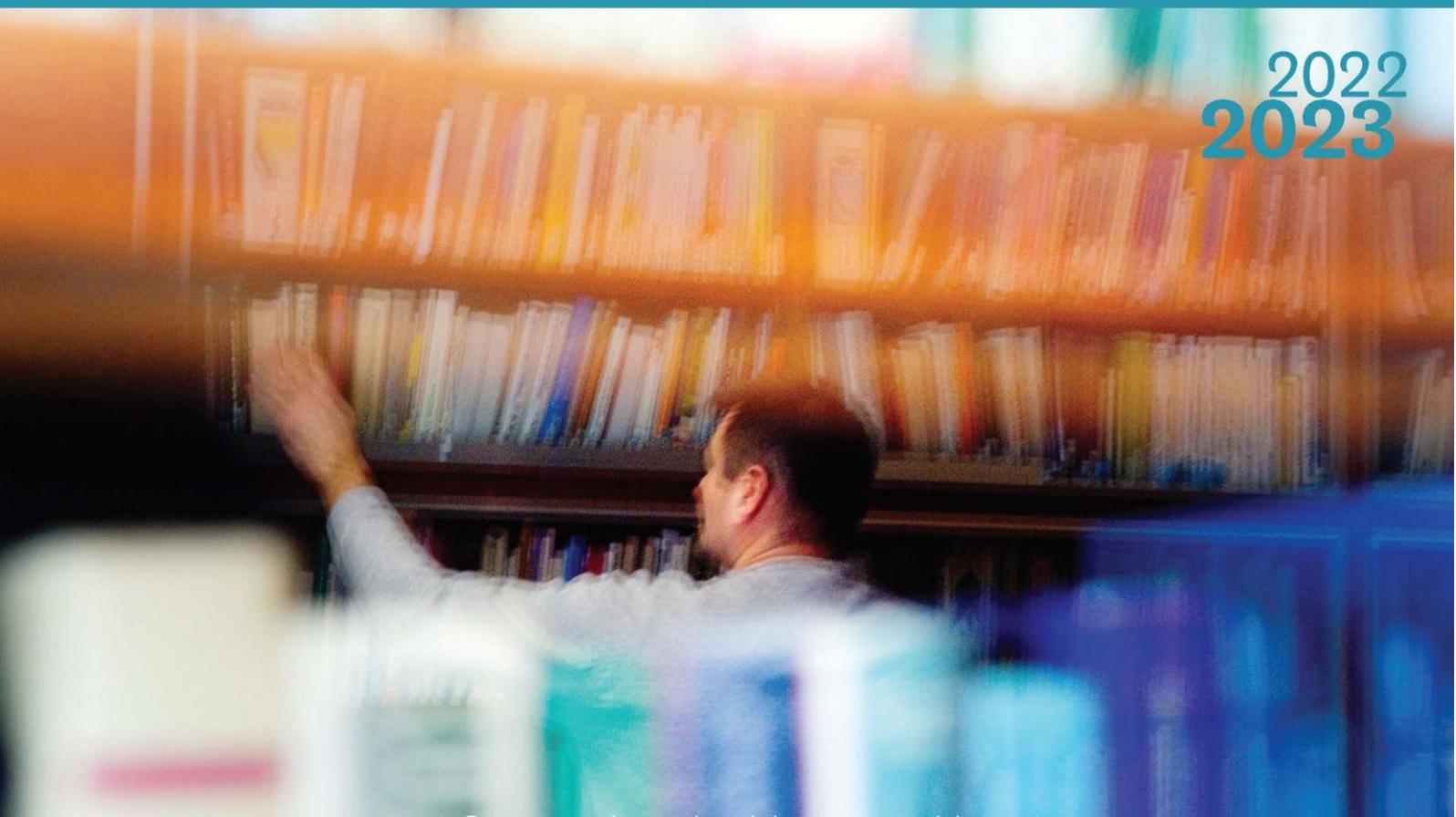
EPN 11 - Territoires



Equipe pédagogique nationale 11
" Territoires "

Livret de la Prépa Talents

2022
2023



Sommaire

1. Bienvenue au Cnam !

- 1.1. Le Cnam, identité d'une Grande École : *Docet omnes ubique* (il enseigne à tous et partout)..... p.1
- 1.2. Le Musée du Cnam p.2
- 1.3. Le réseau de bibliothèques du Cnam p.3
- 1.4. La mission Handi'Cnam p.3
- 1.5. La plan des salles au Cnam p.4

2. Être élève au Cnam

- 2.1. Lettre d'accord pour figurer dans l'annuaire du Cnam..... p.5
- 2.2. Les services à votre disposition au Cnam p.6

3. Les règles au bon suivi de votre formation et à la validation de votre certification

- 3.1. Contrôle des connaissances et notation p.8
- 3.2. Contrôles continus p.8
- 3.3. Examens surveillés p.8
- 3.4. Plagiat p.8
- 3.5. Assiduité et retards p.9
- 3.6. Conditions générales d'obtention de la certification..... p.9
- 3.7. Le stage (facultatif) p.10

4. Emplois du temps

- 4.1. **Plannings des séances par matière** p.11
 - Droit public p.11
 - Droit et gestion des collectivités territoriales p.13
 - Ateliers méthodologiques p.14
 - Economie p.16
 - Finances publiques p.17
 - Conférences grands enjeux contemporains p.18
 - Anglais p.19
- 4.2. **Planning des semaines de cours bloquées** p.20

5. Bibliographie indicative p.22

- 1 - Bienvenue au Cnam !

1.1. Le Cnam, identité d'une Grande École : *Docet omnes ubique* (il enseigne à tous et partout)

Le Cnam a été créé en 1794 sous l'impulsion de l'Abbé Grégoire et depuis lors, la mission de notre institution inscrit ses missions dans les valeurs portées par son fondateur : *"Il faut éclairer l'ignorance qui ne connaît pas et la pauvreté qui n'a pas les moyens de connaître"*.



Pour plus de détails, voir l'histoire du Cnam et sur l'Abbé Grégoire :

<https://presentation.cnam.fr/>

<https://presentation.cnam.fr/histoire-projet/modernite-de-l-abbe-gregoire-390158.kjsp>

Le Cnam est un établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un « Grand établissement », sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il assure plus particulièrement des missions de formation supérieure continue tout au long de la vie, de recherche et de diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique. Aujourd'hui, le Cnam, c'est :

- la proposition de formations qui regroupent 64 000 élèves en France et dans le monde ;
- la recherche scientifique développées grâce à 21 laboratoires de recherche, 7 laboratoires d'excellence, 348 enseignants-chercheurs titulaires, 1 école doctorale de site « Abbé Grégoire », mais également 3 écoles doctorales co-accréditées et écoles doctorales en partenariat et 360 doctorants et 64 thèses soutenues ;
- la diffusion de la culture, avec l'organisation de plus de 300 conférences et événements ; avec notre musée, ses 80 000 objets et 250 000 visiteurs par an ; mais également avec notre bibliothèque qui permet d'accéder à 160 000 volumes.

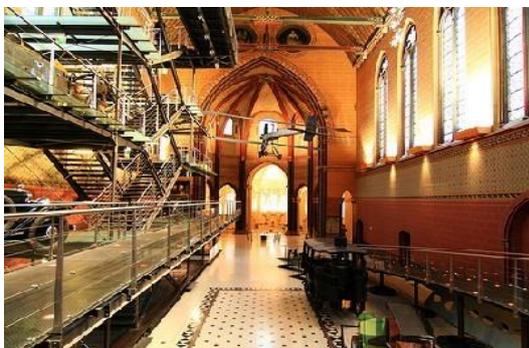


Pour consulter toutes les actualités du Cnam en Une : <http://www.cnam.fr>

1.2. Le Musée du CNAM

Le Musée des arts et métiers peut être considéré comme l'un des plus anciens musées techniques et industriels au monde. Son histoire est intimement liée à celle du Conservatoire national des arts et métiers, dont il est l'une des composantes.

Depuis 1794, les collections se sont enrichies de nombreux apports, précieux témoins de l'évolution des savoirs scientifiques et du progrès technique. Le musée conserve aujourd'hui une exceptionnelle collection, remarquable tant par son ampleur (près de 80 000 objets et 15 000 dessins) que par la diversité des thématiques couvertes. Le parcours de visite du musée en propose l'exposition, organisée en sept sections et permet de découvrir l'un des lieux les plus atypiques, l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs ayant été consacré par la Révolution française en « temple » de la technique. Parmi les pièces les plus remarquables, il faut signaler le cabinet de physique de Jacques Alexandre Charles et le laboratoire d'Antoine Laurent de Lavoisier, la collection d'horlogerie de Louis Ferdinand Berthoud, le métier à tisser les façonnés de Jacques Vaucanson, le télégraphe Chappe, le fardier de Cugnot ou l'Avion n° 3 de Clément Ader.



Le Musée des arts et métiers conserve une collection de référence. Il propose une importante programmation culturelle, à destination d'un vaste public, en particulier à travers ses activités pédagogiques, ses conférences et ses expositions temporaires, et dispose d'importantes ressources documentaires dans les domaines de l'histoire des techniques et du patrimoine industriel. Il anime le réseau des musées techniques, abrite la mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain et participe à plusieurs programmes de recherches.

Tous les élèves inscrits au Cnam ont accès gratuitement au Musée des Arts et Métiers.



Pour plus de détails et d'informations, voir le site du musée : <http://www.arts-et-metiers.net/votrevisite>

1.3. Le réseau de bibliothèques du Cnam

Un réseau de bibliothèques et de centres de documentation met à votre disposition des documents spécialisés dans votre domaine d'étude et/ou de recherche. L'accès est gratuit, sous condition d'inscription au Cnam.

Pour accéder aux ressources en ligne (base de données, références bibliographiques et revues électroniques), vous devez vous rendre dans les locaux de la bibliothèque (292 rue Saint Martin, 75003 Paris) et faire valider vos identifiants et mot de passe.



Les services :

- Consultation et emprunt de documents
- Prêt entre bibliothèques (PEB)
- Formation à la recherche documentaire
- Impression et photocopie (service payant).

La **bibliothèque du Cnam rue Conté** est spécialisée en **droit, action sociale, langues et sociologie**.



Formation recherche documentaire dans des bases de données juridiques, lien pour s'inscrire : <https://bibliotheques.cnam.fr/opac/article/bases-de-donnees-en-droit/3-formation-express-drt>



<http://bibliotheque.cnam.fr>

1.4. La mission Handi'Cnam

Dans le cadre de l'accueil du suivi et de l'accompagnement des auditeurs en situation de handicap (demande de prêt de matériel, tiers temps pour les examens...), l'élève peut contacter la **Mission Handi'Cnam** en toute confidentialité :



292 rue Saint-Martin – Bureau 10.0.03 – Accès 10 – rez-de-chaussée
Tel : 01 58 80 87 87 – handi@cnam.fr
<http://handi.cnam.fr/>



Un **guide de l'élève en situation de handicap** est disponible via le lien suivant :
https://handi.cnam.fr/medias/fichier/guide-handicnam-15-16_1442224281123-pdf

1.5. Le plan des salles du Cnam

Les numéros de salles sont composés comme suit : l'accès, l'étage puis le numéro de la salle.

Ex : accès 21, 2e étage, salle 32 : 21.2.32



Vos lieux d'enseignement

Site Saint-Martin
292 rue Saint-Martin
Paris 3^e
M° Réaumur-Sébastopol
accès : 1 à 29

Site Conté
2 rue Conté
Paris 3^e
M° Arts et Métiers
accès : 30 à 39

Site jeunes
40 rue des jeunes
Paris 2^e
M° Bourse ou Grands Boulevards
accès : 40

Site Gay-Lussac
41 rue Gay-Lussac
Paris 5^e
M° Luxembourg
accès : 41

Site La Plaine Saint-Denis
61 rue du Landy
93210 La Plaine Saint-Denis
RER B La Plaine Stade-de-France
accès : 61

École nationale supérieure des arts et métiers (Ensam)
155 boulevard de l'Hôpital
Paris 13^e
M° Place d'Italie ou Campoformio
accès : ENS

La plupart des salles sont identifiées par une numérotation spécifique à 3 nombres et parfois une lettre désignant l'escalier :

Exemple : 21.1.12 = Accès 21 / 1^{er} étage / salle 12

- 2 – Être élève au Cnam

2.1. Lettre d'accord pour figurer dans l'annuaire du Cnam

**Titre « Certificat de spécialisation aux concours de la fonction publique de catégories A/A+ (CS10800A) »
de l'EPN11 « Territoires »**

LETTRÉ D'ACCORD POUR FIGURER DANS L'ANNUAIRE du Cnam

Déclaration CNIL pour la CGE enregistrée sous le n° 1675848 v 0

Je soussigné(e)

autorise le CNAM et la CGE à éditer mon profil dans son annuaire en tant que diplômé du Titre
« »
au Cnam enregistré au RNCP.

Signature de l'élève

Fait à le/..../....

2.2. Les services à votre disposition au Cnam

Pour savoir dans quelle salle les élèves ont cours, ils doivent se rendre sur la plateforme **hyperplanning** (également disponible sur application mobile) à l'adresse suivante :



<http://emploiutemps.cnam.fr>



<http://portaleleve.cnam.fr>



L'application mobile PlanniCnam va vous planifier la vie !

Créez et consultez votre planning personnalisé :

- Programmez des alarmes pour vos cours
- Recevez une alerte lorsque votre cours est déplacé ou annulé
- Visualisez sur un plan l'emplacement de vos salles de cours

Application **gratuite**, disponible sur l'App Store et Google Play.

Flashez ce code !



Téléchargez PlanniCnam dans Google Play



Téléchargez PlanniCnam dans l'App Store

Se restaurer sur les sites de St-Martin et Conté

Les distributeurs automatiques

Distributeur de boissons : accès 10, 11, 17, 31, et 39.

Distributeur de confiseries : accès 10, 11, 17 et 37.

Le restaurant des personnels et la cafétéria proposent des plats et sandwiches aux tarifs avantageux.

Rendez-vous au 2 rue Conté, rez de chaussée.



Crous restauration

Le Café des Techniques propose des plats à déguster à l'intérieur ou en terrasse, dans la cour d'honneur du site Saint-Martin (accès 3).

Du mardi au dimanche, de 10h à 18h.

Nocturne le jeudi jusqu'à 21h30.

L'Observatoire des études et carrières (OEC)

Le Cnam est inscrit réglementairement dans une démarche d'amélioration continue. À ce titre, il doit mener des enquêtes régulières. Des questionnaires d'appréciation des enseignements vous parviendront à l'issue de chaque semestre et vous serez contacté.e pour une enquête sur votre parcours professionnel environ deux ans après votre diplomation.

En tant qu'auditeur.rice, vous vous engagez à répondre à ces enquêtes.

Ces enquêtes sont menées, ou diligentées, par l'Observatoire des études et carrières du Cnam.

Cellule STOPVIOLENCE

Au Cnam, une cellule est chargée de recueillir et de traiter les signalements des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes ou de discrimination.



Si vous êtes victime ou témoin de tels actes, vous pouvez le signaler en toute confidentialité à l'adresse : stopviolence@cnam.fr



Afin de retrouver l'ensemble des informations pratiques (*procédure et service de Validation des acquis et d'expérience professionnelle VAE/VAP, Fabrique des compétences etc.*) sur votre scolarité au Cnam Paris, un guide de l'élève est téléchargeable en ligne : https://www.cnam-paris.fr/medias/fichier/guide-auditeur-2021-22_1625520542975-pdf

Les règles au bon suivi de votre formation et à la validation de votre certification

3.1. Contrôle des connaissances et notation

Toutes les unités sont évaluées, ce qui permet d'attribuer des notes aux élèves.

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu ou contrôle terminal.

Chaque évaluation permet l'attribution d'une note (de 0 à 20) à chaque élève.

3.2. Contrôles continus

Les contrôles continus à réaliser individuellement, en dehors des heures de cours sont privilégiés car :

- Ils sont plus adaptés au rythme de travail des professionnels qui constituent la promotion ;
- Ils permettent dans certains cas aux élèves de contextualiser les sujets et de les mettre en perspective avec leur propre activité ou projet professionnel.

L'échéance de remise du devoir est fixée par l'enseignant. La date ne peut être repoussée que si l'enseignant a donné son accord et fixé une nouvelle date.

3.3. Examens surveillés (galops et concours blancs)

Ces examens écrits sont effectués en temps limité. Les règles durant les examens écrits en temps limités sont les suivantes :

- Les épreuves peuvent être autorisées avec ou sans documents, avec ou sans ordinateur et/ou téléphone portable et/ou tablette ;
- le responsable de chaque unité d'enseignement indique sur l'énoncé les règles relatives à l'usage des supports et matériels pendant les contrôles ;
- en cours d'examen, un élève n'est autorisé à communiquer qu'avec les surveillants présents dans la salle ;
- les élèves ayant fraudé à un examen se voient automatiquement attribuer la note 0 à l'examen concerné.

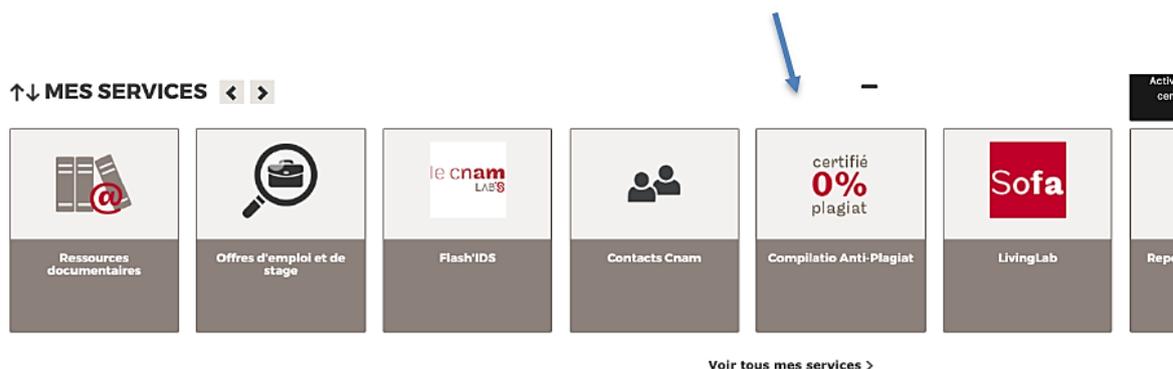
3.4. Plagiat

Est considéré comme plagiat le fait d'utiliser totalement ou en partie du texte, du matériel graphique ou visuel, des pages web, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, en provenance d'autrui, en le faisant passer pour sien ou sans en indiquer explicitement les références.

Lorsqu'un enseignant signale qu'un élève a commis un plagiat, l'élève concerné se voit attribuer la note 0 au devoir en question.



Compilatio est visible en bas de la page d'accueil : <https://lecnam.net/>



3.5. Assiduité et retards

La présence est obligatoire à l'ensemble des activités d'enseignement, soit aux cours, visites à l'extérieur des locaux du Cnam, séminaires, examens, et toutes autres activités prévues par un enseignant.

L'assiduité est un engagement de la part de l'élève, notamment dans le cadre du dispositif des bourses talents.

3.6. Conditions générales d'obtention de la certification

La certification est acquise aux conditions suivantes :

- Une moyenne de 10 au minimum à chaque unité. L'obtention d'une moyenne égale ou supérieur à 10 permet d'obtenir les crédits et ainsi de valider les UE.

Les élèves absents lors d'un contrôle de connaissances (galops, concours blanc, etc.) auront la note de 0. Si leur absence est justifiée, ils pourront bénéficier d'un rattrapage.

Les élèves défaillants ne peuvent pas obtenir le diplôme. Sont considérés comme défaillants les élèves qui :

- Ne compose pas à l'examen final ou n'ont pas composé aux évaluations dans le cadre du contrôle continu ;
- Sont absents pour plus de 20% des heures de cours.

Enfin, votre diplôme ou certification ne peut être délivré qu'après acquittement de la totalité des frais d'inscription et satisfaction des conditions d'obtention du diplôme.

3.7. Le stage (facultatif)

Il est de la responsabilité de l'élève de trouver une organisation d'accueil pour son stage. Dans le cadre de la Prépa Talents du Cnam ce stage est facultatif. C'est-à-dire qu'il ne conditionne pas la validation d'une unité d'enseignement. Toutefois, un stage immersif pour ce genre de préparation est vivement recommandé si l'élève dispose de cette possibilité.

Une convention de stage est établie entre l'élève, l'organisation d'accueil et le Cnam. Cette convention mentionne les modalités pratiques et administratives, les dates et le sujet du stage, ainsi que les noms des tuteurs pédagogique (Cnam) et professionnel (organisation).

Comment faire votre demande de stage ?

1. Remplir et signer la **convention de stage** (demande de convention à effectuer à prepa.talents@lecnam.net) avec l'organisme d'accueil qui devra aussi apposer son cachet.
2. Faire valider l'**accord pédagogique** par l'enseignant.e responsable de la formation suivie (signature et cachet) qui sera le référent au Cnam. Cette accord vous sera fourni conjointement à la convention de stage.
3. Demander à sa police d'assurance (assurance habitation en général) une **attestation d'assurance responsabilité civile personnelle** couvrant toute la durée du stage et **stipulant expressément que l'assuré.e est couvert.e dans le cadre d'un stage en entreprise.**

Emploi du temps

4.1. Plannings des séances par matière

- **Droit public**

Cours format CM – M. Patrick GERARD

Cours les samedis matin (présentiel) de 8h45 à 12h15 :

Date	Enseignant	Thème
Semestre 1		
Samedi 1er octobre (3 heures 30)	Patrick GERARD	1. Le Premier ministre
Samedi 5 novembre (3 heures 30)	Patrick GERARD	2. Le Parlement
Samedi 3 décembre (3 heures 30)	Patrick GERARD	3. Le Président
Samedi 7 janvier (3 heures 30)	Patrick GERARD	4. Le Peuple
Semestre 2		
Samedi 4 février (3 heures 30)	Patrick GERARD	5. Le Ministre
Samedi 4 mars (3 heures 30)	Patrick GERARD	6. La Justice
Samedi 1^{er} avril (3 heures 30)	Patrick GERARD	7. Les autorités indépendantes
Samedi 6 mai (3 heures 30)	Patrick GERARD	8. Les autorités déconcentrées
Samedi 3 juin (3 heures 30)	Patrick GERARD	9. Les opérateurs de l'Etat
Samedi 1^{er} juillet (3 heures 30)	Patrick GERARD	10. La Fonction publique



Patrick Gérard, Professeur en Droit public associé au Cnam

Cours format TD – M. Lionel FERREIRA

Cours les samedis matin (présentiel) de 10h à 12h :

Date	Enseignant	Thème
Semestre 1 et 2		
Samedi 8 octobre (2 heures)	Lionel FERREIRA	1. L'éducation nationale 1/2
Samedi 12 novembre (2 heures)	Lionel FERREIRA	2. L'éducation nationale 2/2
Samedi 10 décembre (2 ou 3 heures)	Lionel FERREIRA	3. Les grands arrêts de la jurisprudence
Samedi 14 janvier (2 heures)	Lionel FERREIRA	4. L'acte unilatéral
Samedi 11 février (2 heures)	Lionel FERREIRA	5. Le contrat
Samedi 11 mars (2 heures)	Lionel FERREIRA	6. La responsabilité

Les entraînements aux QCM en droit public (épreuve concours IRA) seront dispensés durant les semaines de cours bloquées en présentiel (sur les périodes de vacances scolaires).

○ **Droit et gestion des collectivités territoriales**

Cours les lundis soirs de 17h30 à 20h30 en hybride (présentiel et distanciel) :

Par défaut, toutes les dates suivantes sont programmées en distanciel. Concernant les cours ponctuellement en présentiel (à compter de novembre), un mail vous sera envoyé pour vous préciser les séances considérées.

Date	Enseignant	Thème
Semestre 1		
Lundi 17 octobre (3 heures)	Christophe ROBERT	1. Droit des institutions administratives appliqué
Lundi 14 novembre (3 heures)	Christophe ROBERT	2. Cadre juridique et financier de la commande publique
Lundi 5 décembre (3 heures)	Christophe ROBERT	3. Cadre juridique et financier des services publics locaux
Lundi 9 janvier (3 heures)	Christophe ROBERT	4. Cadre juridique des pouvoirs de police et applications pratiques
Semestre 2		
Lundi 20 février (3 heures)	Christophe ROBERT	5. QCM de révision
Lundi 20 mars (3 heures)	Christophe ROBERT	6. Organisation, fonctionnement d'une assemblée délibérante et statut de l'élu
Lundi 3 avril (3 heures)	Christophe ROBERT	7. Les communes nouvelles : cadre juridique, bilan et perspectives
Lundi 15 mai (3 heures)	Christophe ROBERT	8. Les outils juridiques de la démocratie locale (avec focus sur la loi « Lamy » et la politique de la ville)
Lundi 5 juin (3 heures)	Christophe ROBERT	9. QCM de révision / Cas pratique
Lundi 3 juillet (3 heures)	Christophe ROBERT	10. Point d'actualité sur les textes récents à connaître



Christophe Robert, Maître de conférences en Droit des collectivités territoriales associé au Cnam

- **Ateliers méthodologiques**

Cours format CM – M. Benjamin Lancar (jeudis soirs 17h45–19h45)

Cours format TD – Equipe enseignante composée d’Alexandre Anglade, Grégory Godin et Benoît Heurtel (vendredi soirs 17h45–19h45).

Cours hebdomadaires les jeudis et vendredis soirs en présentiel de 17h45 à 19h45.



Benjamin Lancar, Maître de conférences en Finances publiques associé au Cnam

Toutes les séances du **jeudi (ou lundi ou mercredi) soirs** seront assurées par M. Benjamin Lancar (27 séances d’octobre 2022 à juin 2023).

Date	Enseignant
Semestre 1	
Jeudi 13 octobre - DISTANCIEL Cours en deux temps : 17h45-18h45 PAUSE puis 19h30-20h30	Benjamin LANCAR
Jeudi 20 octobre – DISTANCIEL 17h45-21h15	Marc-Henri Priou (Finances publiques jusqu’à 19h15) et Benjamin LANCAR (jusqu’à 21h15)
Mercredi 2 novembre – DISTANCIEL 19h15-21h15	Benjamin LANCAR
Mercredi 9 novembre – DISTANCIEL 20h-21h30	Benjamin LANCAR
Jeudi 17 novembre – PRESENTIEL 18h-21h30	Benjamin LANCAR et Marc-Henri Priou (Finances publiques jusqu’à 21h)
Lundi 21 novembre – DISTANCIEL 19h-21h	Benjamin LANCAR
Jeudi 1^{er} décembre – PRESENTIEL 18h-21h30	Benjamin LANCAR et Marc-Henri Priou (Finances publiques jusqu’à 21h)
Jeudi 8 décembre – PRESENTIEL 18h30-21h30	Benjamin LANCAR
Jeudi 15 décembre – PRESENTIEL 18h-21h30	Benjamin LANCAR et Marc-Henri Priou (Finances publiques jusqu’à 21h)

Les dates des cours pour le second semestre sur le même créneau du jeudi soir vous seront communiquées courant décembre

Les séances du **vendredi soir 17h45-19h45**, seront assurées par un groupe d'enseignants (25 séances d'octobre 2022 à juin 2023) comme suit :

Date	Enseignant
Semestre 1	
Vendredi 7 octobre	Grégory GODIN
Vendredi 14 octobre	Grégory GODIN
Vendredi 21 octobre	Benoît HEURTEL
Vendredi 4 novembre	Alexandre ANGLADE
Vendredi 18 novembre	Alexandre ANGLADE
Vendredi 25 novembre	Benoît HEURTEL
Vendredi 2 décembre	Grégory GODIN
Vendredi 9 décembre	Alexandre ANGLADE
Vendredi 16 décembre	Benoît HEURTEL
Vendredi 6 janvier	Grégory GODIN
Vendredi 13 janvier	Alexandre ANGLADE
Vendredi 20 janvier	Benoît HEURTEL
Semestre 2	
Vendredi 3 février	Grégory GODIN
Vendredi 10 février	Alexandre ANGLADE
Vendredi 17 février	Benoît HEURTEL
Vendredi 3 mars	Grégory GODIN
Vendredi 10 mars	Alexandre ANGLADE
Vendredi 17 mars	Benoît HEURTEL
Vendredi 31 mars	Grégory GODIN
Vendredi 7 avril	Alexandre ANGLADE
Vendredi 17 avril	Benoît HEURTEL
Vendredi 21 avril	Grégory GODIN
Vendredi 12 mai	Alexandre ANGLADE
Vendredi 19 mai	Benoît HEURTEL
Vendredi 2 juin	Grégory GODIN

○ **Economie**

Cours format CM – M. Charles Grison / Mme. Christine Erhel

Cours hebdomadaires les mardis soirs en présentiel de 17h45 à 19h45.

Date	Enseignant	Thème
Semestre 1		
Mardi 4 octobre (2 heures)	Charles GRISON	1. Introduction – Théories de la croissance
Mardi 11 octobre (2 heures)	Charles GRISON	2. La politique budgétaire
Mardi 18 octobre (2 heures)	Charles GRISON	3. La politique monétaire
Mardi 8 novembre (2 heures)	Charles GRISON	4. L'Union économique et monétaire
Mardi 15 novembre (2 heures)	Christine Erhel	5. <i>Le marché du travail / l'emploi</i>
Mardi 22 novembre (2 heures)	Christine Erhel	6. <i>Le marché du travail / l'emploi</i>
Mardi 29 novembre (2 heures)	Charles GRISON	7. La politique industrielle
Mardi 6 décembre (2 heures)	Charles GRISON	8. Le commerce international
Mardi 13 décembre (2 heures)	Charles GRISON	9. La politique commerciale
Mardi 3 janvier (2 heures)	Charles GRISON	10. La politique de concurrence
Semestre 2		
Mardi 10 janvier (2 heures)	Charles GRISON	11. La régulation financière
Mardi 17 janvier (2 heures)	Charles GRISON	12. Les inégalité économique
Mardi 7 février (2 heures)	Charles GRISON	13. Correction du sujet d'examen de concours blanc
Mardi 21 février (2 heures)	Charles GRISON	14. La protection sociale
Mardi 28 février (2 heures)	Charles GRISON	15. La géographie économique
Mardi 7 mars (2 heures)	Charles GRISON	16. La politique fiscale

Mardi 14 mars (2 heures)	Charles GRISON	17. Le vieillissement démographique et ses incidences économiques
Mardi 4 avril (2 heures)	Charles GRISON	18. La politique énergétique

○ **Finances publiques**

Cours format CM – M. Marc-Henri Priou

Cours en présentiel les jeudis soirs, toutes les 2 semaines de 19h à 21h.

Date	Enseignant	Thème
Semestre 1		
Jeudi 20 octobre 17h45-19h15 exceptionnellement distanciel	Marc-Henri PRIOU	1. Présentation générale – Introduction à la matière, grandes notions et grands équilibres des finances publiques
Jeudi 3 novembre (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	2. L'encadrement des finances publiques
Jeudi 17 novembre (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	3. La préparation et l'adoption des lois de finances (1)
Jeudi 1^{er} décembre (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	4. La préparation et l'adoption des lois de finances (2)
Jeudi 15 décembre (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	5. L'exécution et le contrôle des lois de finances (1)
Semestre 2		
Jeudi 2 février (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	6. L'exécution et le contrôle des lois de finances (2)
Jeudi 16 février (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	7. Les acteurs clés du budget de l'Etat et la réforme de l'Etat – conclusion du volet budgétaire
Jeudi 2 mars (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	8. <i>L'enseignant adaptera la suite des séances en fonction de son avancée</i>
Jeudi 16 mars (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	9. <i>L'enseignant adaptera la suite des séances en fonction de son avancée</i>
Jeudi 6 avril (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	10. <i>L'enseignant adaptera la suite des séances en fonction de son avancée</i>
Jeudi 20 avril (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	11. <i>L'enseignant adaptera la suite des séances en fonction de son avancée</i>
Jeudi 11 mai (2 heures)	Marc-Henri PRIOU	12. <i>L'enseignant adaptera la suite des séances en fonction de son avancée</i>

o Conférences grands enjeux contemporains

Cours format CM – Différents intervenants enseignants et/ou professionnels

- o Conférence à distance le mardi ou jeudi entre 12h et 14h (Teams) ;
- o Conférence en présentiel le mercredi entre 18h et 20h (salle de cours).

Des conférences se rajouteront au cours du 1^{er} semestre. De nouvelles dates vous seront communiqués par mail (à compter de décembre).

Date	Intervenant	Thème
Semestre 1 et 2		
Mardi 4 octobre 12h-14h (distanciel)	Laurent CAPPELLETTI	1. Les nouveaux défis des entreprises
Mercredi 12 octobre 18h-20h (présentiel)	Patrick GERARD	2. Les « <i>midterms elections</i> » aux Etats-Unis
Jeudi 10 novembre 12h-14h (distanciel)	Alain BAUER	3. Gilets Jaunes, Pandémie, Guerre : La crise permanente ?
Jeudi 17 novembre 12h – 14h (distanciel)	Benjamin LANCAR	4. Les finances publiques : analyse de la situation et perspectives (1)
Mercredi 23 novembre 18h-20h (présentiel)	Benjamin LANCAR	5. Les finances publiques : analyse de la situation et perspectives (2)
Mercredi 30 novembre 18h-20h (présentiel)	Frédérique PIGEYRE	6. L'égalité professionnelle entre femmes et hommes
Jeudi 1er décembre 12h-14h (distanciel)	Maxime SCHIRRER	7. Ville et numérique : un mariage de raison ?
Mercredi 4 janvier 18h-20h (présentiel)	Benjamin LANCAR	8. L'économie : conjoncture nationale et européennes – conjoncture mondiale (1)
Jeudi 12 janvier 8h30 – 10h30 (présentiel)	Patrick GERARD	9. Le Conseil d'Etat – <i>avec visite sur place</i>
Mardi 7 mars 12h-14h (distanciel)	Adeline HEITZ	10. La ville productive
Mercredi 15 mars 18h-20h (présentiel)	Patrick GERARD	11. Les institutions politiques étrangères
Mardi 28 mars 12h – 14h (distanciel)	Benjamin LANCAR	12. L'économie : conjoncture nationale et européennes – conjoncture mondiale (2)
Mardi 18 avril 12h – 14h (distanciel)	Pascale HEURTEL	13. La science ouverte et les enjeux de la science avec et pour la société

Mardi 25 avril 12h – 14h (distanciel)	Pascale HEURTEL	14. L'administration de la culture et du patrimoine
Mardi 10 mai 12h – 14h (distanciel)	Christine ERHEL	15. Les mutations du travail et de l'emploi

○ **Anglais**

Cours format TD – Mme. Aude Labetoulle

Séance de présentation du cours – test de positionnement :

- **Jeudi 6 octobre 2022 de 18h30 à 20h30 en distanciel (Teams).**

Le planning et les dates des cours vous seront transmis après votre séance d'introduction comportant un test de positionnement en anglais.

Afin d'être au plus proche des attentes des concours préparés, l'enseignante d'anglais pourra proposer ponctuellement des cours individualisés (en complément de ces cours collectifs), notamment dans le cadre d'entraînements à l'oral en anglais.

4.1. Planning des semaines de cours bloquées

Dates des semaines de cours bloquées en présentiel :

- 24 au 30 octobre 2022 ;
- 20 au 25 février 2023 ;
- 24 au 29 avril 2023 ;
- 6 au 13 juillet 2023.

Emploi du temps fixe des semaines de cours bloquées :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
7:00							
7:30							
8:00		Créneau bloqué pour travaux en groupe des élèves à la bibliothèque de droit du Cnam	UAEC10 - Ateliers méthodologiques				
8:30							
9:00	UAEC10 - Ateliers méthodologiques				USEC5V - Finances publiques		
9:30							
10:00							
10:30							
11:00							
11:30							
12:00							
12:30							
13:00			USEC5X - Droit public (droit constitutionnel et droit administratif) (entraînement QCM)				
13:30	USE5Z - Droit et gestion financière des collectivités territoriales	Plage de galops - Entraînements					
14:00							
14:30							
15:00							USEC5X - Droit public (droit constitutionnel et droit administratif)
15:30							
16:00							
16:30							
16:45							
17:00							
17:30				USEC61 - Anglais			
17:45		USEC5T - Economie					
18:00							
18:30							
18:45							
19:00							
19:30							
19:45							
20:00							

Pour la semaine du 24 au 30 octobre 2022 : exceptionnellement pas de cours de Droit public le mercredi 26 octobre 12h. Seulement le vendredi 28 octobre de 15h à 18h.



Vacances scolaires 2022-2023



Zone A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C

Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des élèves		Jeudi 1 ^{er} septembre 2022	
Vacances de la Toussaint	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Du samedi 4 février 2023 au lundi 20 février 2023	Du samedi 11 février 2023 au lundi 27 février 2023	Du samedi 18 février 2023 au lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Du samedi 8 avril 2023 au lundi 24 avril 2023	Du samedi 15 avril 2023 au mardi 2 mai 2023	Du samedi 22 avril 2023 au mardi 9 mai 2023
Vacances d'été		Samedi 8 juillet 2023	

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

À noter

Les académies de Corse et les départements, collectivités et territoires d'outre-mer ont des dates de vacances scolaires spécifiques. Vous pouvez les consulter sur le simulateur de Service-Public.fr.

Bibliographie indicative

5.1. Droit public

Droit public (Patrick Gérard) – 2022-2023

En vert les ouvrages de référence les plus courants

Pour tous les élèves :

- Gonod, Pascale Droit administratif général 3e éd. – Paris : Dalloz, 2022. – (Les mémentos Dalloz)
- Champagne, Gilles L'essentiel du droit constitutionnel. Uniquement tome 2, Les institutions de la Ve République 20ème éd. – Paris : Gualino, 2020. – 168 p. ; 17 cm. – (Les Carrés. Droit, Science politique)

Pour ceux qui ne passeraient que les IRA, on peut ajouter :

- Gérard, Patrick L'administration de l'Etat 5ème éd. – Paris : LexisNexis, 2022. – XI-426 p. ; 24 cm. – (Manuels)

Pour ceux qui ne passeraient que l'INET, on peut ajouter :

- Verpeaux, Michel Les collectivités territoriales 6ème édition. – Paris : Dalloz, 2020. – 207 p. ; 17 cm. – (Connaissance du droit)

Pour ceux qui veulent approfondir :

- Long, Marceau, Weil Prosper, Braibant Guy, Delvolvé Pierre, Les grands arrêts de la jurisprudence administrative, 20ème édition. – Paris, Dalloz, 2021
- Stirn, Bernard, Les libertés en questions, 12^{ème} édition. – Paris, LGDJ, 2021 (Collection Clefs)
- Gérard, Patrick, La juridiction administrative, 2^{ème} édition. – Paris, La documentation française, 2022 (collection Découverte de la vie publique)
- Aubin, Emmanuel, L'essentiel du droit de la fonction publique, 15ème éd. – Paris : Gualino, 2021. – 168 p. ; 17 cm. – (Les Carrés. Droit, Science politique)
- [Code général de la fonction publique](#), Dalloz ou Lexis Nexis 2022 (gratuit sur le site Legifrance)
- [Code des relations entre le public et l'administration](#), Dalloz ou Lexis Nexis 2022 (gratuit sur le site Legifrance)

Fiche mémo – Je conserve mes informations personnelles, identifiants et mots de passe !

Mon n°SISCOL

Mes identifiants
ENF

PORTAIL ELEVE

Mes unités d'enseignement (UE)

Code / Intitulé	Modalité	Jour / heure	Contact mail enseignant



Direction Cnam - BP/LI - Mai 2021 © L. Berriot, S. Villain.

L'Équipe pédagogique nationale 11

Antoine Frémont, directeur de l'EPN11

Valentina Capizzi, secrétaire générale de l'EPN11

Inès Guerrouj, coordinatrice en ingénierie pédagogique

Gestion pédagogique et administrative - Contact :

prepa.talents@lecnam.net

Case courrier "EPN11 - Prépa Talents"

292 rue Saint-Martin

75141 Paris cedex 03

EPN11 "Territoires"

2 rue Conté

75003 - Paris



territoires.cnam.fr